

**PROCES VERBAL**  
**DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL**  
**Séance du 8 avril 2022**

**Convocation du 24 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni par convocation du 23 mars 2022 en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire.

Présents : Thierry ROUVILLAIN-Fabienne  
POUJOL-Maurice BARDIER-Nathalie AGAR-Julien BARZI-Isabelle  
BRUNO-Odette FAGET-Vincent DE CONTI -Éric SAZY-Florent  
TAFFARELLO.

Excusée Fabienne SOULIÉ

Secrétaire de séance : Éric SAZY

Invitée : Madame Isabelle NARCISSE

Monsieur le Maire ouvre la séance et appelle les remarques éventuelles sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2022 2022 qui est adopté à l'unanimité.

1. Vote du compte de gestion communal 2021 : Dél 2022/12

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des opérations financières de l'année 2021 du compte de gestion du budget du communal ; il présente au Conseil les résultats de l'exercice :

- En Fonctionnement : Dépenses = 300 805.36 €  
Recettes = 335 502.88 €  
résultats de l'exercice 2021 = 34 697.52 €  
Report du résultat 2020 = 384 286.30 €  
Résultat de clôture de l'exercice 2021 = 164 617.32 €
  
- En Investissement : Dépenses = 183 297.93 €  
Recettes = 52 979.69 €  
Résultat de l'exercice 2021 = - 130 318.24 €  
Report du résultat 2021 = 271 225.81 €  
Résultat de clôture de l'exercice 2021 = 140 907.57 €

Le conseil vote à l'unanimité le compte de gestion 2021.

2. Vote du compte administratif communal 2021 : Dél 2022/13

Monsieur le Maire donne la parole au doyen d'âge qui présente et met au vote de compte administratif qui est identique au compte de gestion. Le Conseil adopte ce budget à 10 voix pour et une abstention

### **3. Vote des taux d'imposition 2022 : Dél 2022/09**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la cotisation foncière des entreprises.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2022 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal. Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2022 comme suit les taux au niveau de ceux de 2022, le Conseil

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide (indiquer pour, contre, à l'unanimité de voter pour 2022 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 34,91
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 69,84

### **4. Vote du budget primitif communal 2022 : Dél 2022/14**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 déjà travaillé lors de la précédente séance comme suit :

- <u>En Fonctionnement</u> :	Dépenses = 643 837.14 €
	Recettes = 324 291.48 €
	Report du résultat 2021 = 319 535.66 €
	TOTAL DE LA SECTION = 643 827.14 €
- <u>En Investissement</u> :	Dépenses = 136 835.07 €
	Recettes = 236 285.43 €
	Report du résultat 2021 = 140 907.57 €
- <u>Restes à réalisés</u> :	dépenses = 357 427.93 €
	Recettes = 117 070.00 €
	Affectation R 1068 = 99 450.36 €
	TOTAL DE LA SECTION = 494 263.00 €

Les membres du Conseil adoptent le Budget Primitif 2022 à l'unanimité.

### **5. Vote du compte de gestion du budget du lotissement 2021 : Dél 2022/10**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des opérations financières de l'année 2021 du compte de gestion du budget lotissement « Le Lavoir » ; il présente au Conseil les résultats de l'exercice :

- <u>En Fonctionnement</u> :	Dépenses = 2 300 €
	Recettes = 2 300 €
	résultats de l'exercice 2021 = 0.00 €

- En Investissement : Dépenses = 2 300 €  
Recettes = 0.00 €  
Résultat de l'exercice 2021 = - 2 300 €  
Résultat de clôture de l'exercice 2021 = 271 225.81 €  
Le budget est voté à l'unanimité

**6. Vote du compte administratif du lotissement communal : Dél 2022/11**

Monsieur le Maire laisse à parole au doyen d'âge pour présenter le compte administratif du budget communal qui est identique au compte de gestion. Le conseil vote à 10 voix et une abstention.

**7. Vote du budget primitif du lotissement communal 2022 :**

Monsieur le Maire fait lecture du budget primitif du lotissement préalablement préparé

La section d'investissement s'élève à : 72 000 €

La section de fonctionnement s'élève

Pour les dépenses à : 131 465 € et pour les recettes à 172 666 €

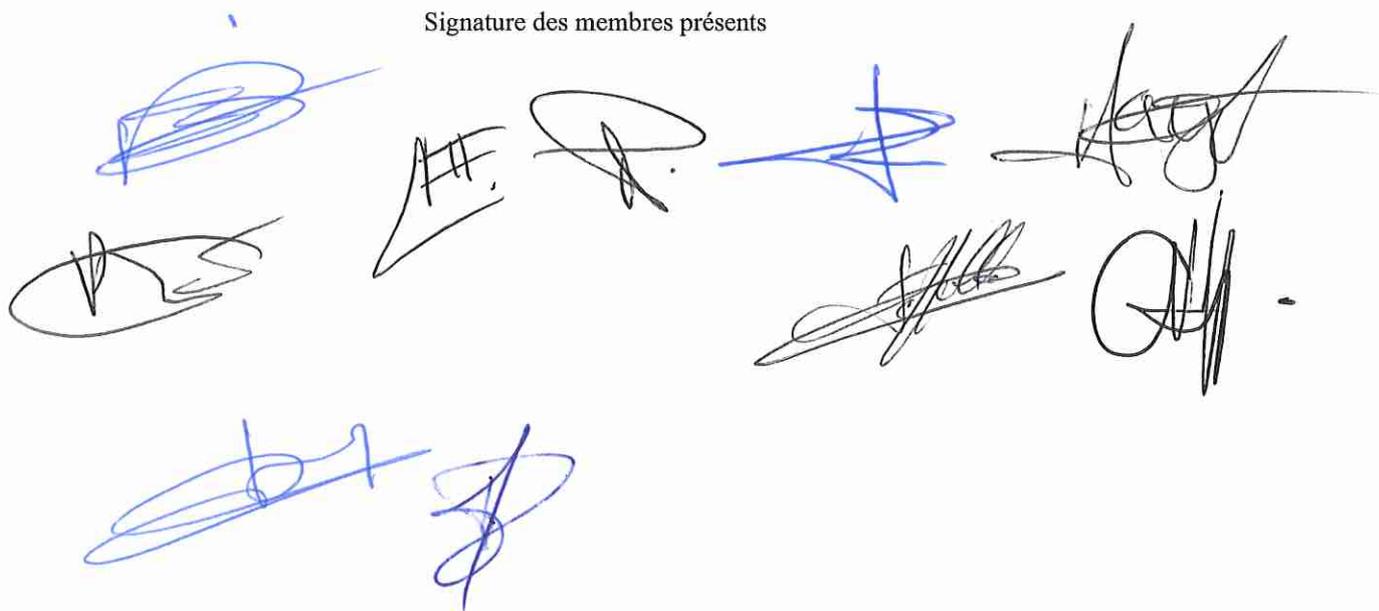
Le conseil vote ce budget à l'unanimité.

**8. Questions diverses**

- Point sur les procurations pour l'élection présidentielle
- Lettre de Mme LEPEC
- Eclairage public fonctionnera jusqu'à 23 h 00

*La séance est levée à 23 h 00*

Signature des membres présents

The image shows several handwritten signatures in blue and black ink, arranged in two rows. The top row contains five signatures, and the bottom row contains two. The signatures are stylized and vary in complexity, representing the members present at the meeting.